

RAPPORT D'ÉVALUATION
Architecture
pour le prochain contrat 2020-2024

École d'architecture de la ville & des territoires
Paris-Est

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2018-2019
VAGUE E



Pour le Hcéres¹ :

Nelly Dupin, Président par intérim,
Secrétaire générale

Au nom du comité d'experts² :

Serge Thibault et Nicolas Tixier

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

PRÉSENTATION

Une école composante de l'Université Gustave Eiffel :

Membre du réseau des vingt écoles nationales supérieures d'architecture (ENSA) françaises sous tutelle des ministères chargés de l'enseignement supérieur et de la culture, depuis le 1^{er} janvier 2020, l'École d'architecture de la ville et des territoires Paris-Est (EAVT) est l'une des six composantes de la toute nouvelle Université Gustave Eiffel (UGE), avec l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée (UPEM), l'Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (IFSTTAR), l'École nationale des sciences géographiques (ENSG), l'École des ingénieurs de la ville de Paris (EIVP), l'ESIEE Paris (École de l'innovation technologique de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris Île-de-France).

La création de cette université s'est opérée au sein de la communauté d'universités et établissements (ComUE) Université Paris Est (UPE), fondée en 2007, qui regroupe à ce jour les quatre établissements membres que sont l'UGE, l'École des Ponts ParisTech (ENPC), l'École nationale vétérinaire d'Alfort et l'UPEC ainsi que quatorze membres associés.

Une école membre d'un consortium de recherche sur l'urbain et ses mutations :

Depuis 2017, avec son équipe de recherche, l'Observatoire de la condition suburbaine (OCS), membre de l'unité mixte de recherche (UMR) Architecture Urbanisme Sociétés : savoirs, enseignement, recherche (AUSser), l'EAVT est l'un des sept partenaires du programme de recherche I-Site, dénommé, « Future » (*French university on urban research and education*). Six de ces partenaires sont membres de l'UGE (IFSTTAR, UPEM, ESIEE Paris, EAVT, EIVP, IGN (Institut national de l'information géographique et forestière), l'ENPC étant membre de la Comue UPE.

En réunissant une université, des organismes de recherche et des écoles, ce pôle a vocation à développer des collaborations nationales et internationales en termes de recherche et de formation, pour répondre aux défis posés par l'urbanisation et les problèmes environnementaux.

Une école centrée sur les relations architecture, ville, territoires :

L'offre de formation de l'EAVT est complète et originale, du 1^{er} cycle au 3^{ème} cycle, de la formation initiale à la formation post diplôme (DSA (*diplôme de spécialisation et d'approfondissement*) et DPEA (*diplôme propre aux écoles d'architecture*)). Elle se compose d'un DEEA (*diplôme d'études en architecture*), d'un DEA (*diplôme d'État d'architecte*), de deux formations post DEA (le DSA *d'architecte urbaniste* et le DPEA *Architecture post Carbone*), de l'HMONP (habilitation à exercer la maîtrise d'œuvre en son nom propre), et d'une formation à la création d'entreprise en architecture, intitulée *Échelle 1*. L'École accueille également des étudiants inscrits en doctorat.

Cette offre inclut également deux doubles diplômes. Le premier, mis en place depuis douze années avec l'ENPC, permet à des architectes diplômés d'accéder à un cycle de formation conduisant au diplôme d'ingénieur (comme à des ingénieurs d'accéder au *diplôme d'État d'architecte*). Le second a ouvert en 2019. Avec le suivi d'un master d'une durée de trois années, des étudiants de l'EAVT et de la Facultad de Arquitectura, Arte Y Diseño de l'Université Diego Portalès à Santiago du Chili, obtiennent le diplôme d'architecte français et chilien. Enfin l'EAVT a pour projet d'ouvrir très prochainement un double diplôme architecture/paysage avec l'École supérieure de la nature et du paysage de Blois (ESNP). Cette ouverture projetée, actualise en termes de formation l'identité dont l'EAVT s'est dotée à son ouverture en 1998. Depuis elle se revendique comme « une école d'architecture au sens le plus large possible, qui ferait volontiers la synthèse de l'urbanisme, de l'architecture, du paysage, du tracé des chaussées, des soutènements, de la gestion des niveaux et bien sûr des réseaux » (Yves Lion, « Pour une école des territoires », in Pierre-Alain Croset (dir.), *Pour une école de tendance. Mélanges offerts à Luigi Snozzi*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 1999).

Les bases de l'enseignement de l'architecture sont données sur les trois années du DEEA, diplôme valant grande de licence. Cette formation accueille entre 110 et 115 étudiants par année, soit un peu plus de 330 sur l'ensemble du DEEA. Il est à noter que depuis la rentrée 2019-2020, la troisième année du DEEA est ouverte à l'apprentissage par la voie de l'alternance, possibilité qui se poursuivra sur les deux années de DEA dès la rentrée 2020-2021. Enfin, et ce de façon quasi unique sur l'ensemble des ENSA, il a été créé en 2013 une licence professionnelle *Assistant à chef de projet en aménagement de l'espace*, associant, outre l'EAVT, l'UPEM (Département Génie Urbain), l'EIVP et l'école nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville. Ces deux spécificités de l'EAVT semblent rencontrer un fort intérêt du côté des étudiants.

Après l'acquisition des bases scientifiques et techniques de l'architecture en DEEA, le DEA, valant grade de master, est la formation centrale de cette école (comme pour toutes les ENSA), conduisant à l'exercice professionnel ou à la poursuite d'études, par l'acquisition de diplômes complémentaires (ingénieur, paysagiste, urbaniste, etc.). Il accueille actuellement environ deux cents étudiants, soit environ une centaine par année.

AVIS SUR LES FORMATIONS PROPOSÉES

DEEA

Des évolutions et des ouvertures à l'intérieur d'une formation organisée en grands champs thématiques :

Le projet de formation proposé pour la période 2020-2025 ne correspond pas à une transformation majeure de l'actuelle formation. L'EAVT a construit, dès la création de l'école, une approche singulière pour le découpage pédagogique. C'est une approche qui ne reprend pas les disciplines de recrutement des enseignants, mais qui les croise autour de quatre grands champs : l'architecture, la représentation, la construction et le territoire, avec l'histoire comme discipline qui « irrigue l'ensemble des enseignements ». Cette construction par champ est maintenue tout en étant enrichie par trois évolutions qui seront mises en place pour le nouveau projet.

Les enjeux environnementaux en général, et ceux liés au changement climatique en particulier, deviennent eux aussi transversaux à l'ensemble des champs, tout comme l'était (et le reste) l'histoire. C'est là une première évolution claire et volontariste pour le projet pédagogique pour les cinq années à venir. On peut néanmoins regretter que le projet rendu ne précise pas davantage les modalités de mise en place ou de prise en compte de cette nouvelle transversalité au sein des quatre grands champs initiaux.

Une autre évolution pour le cycle DEEA est liée à l'intégration de l'EAVT au sein de l'UGE. Cette évolution est l'occasion dans le cadre du nouveau projet pédagogique d'ouvrir des cours et séminaires aux étudiants du site de l'UGE, autant que de permettre aux étudiants de l'EAVT de suivre des options ouvertes proposées par les composantes de l'UGE. Si des possibilités sont indiquées au niveau du 2^{ème} cycle et pour des intensifs de type *Summer School*, festival, etc., elles restent à définir puis à mettre en place pour les étudiants de 1^{er} cycle. Les cinq années à venir devraient permettre d'expérimenter ces opportunités, d'en mesurer les apports autant que les limites.

La troisième évolution prévue consiste à rendre présent plus clairement l'initiation à la recherche dès le 1^{er} cycle, et tout particulièrement lors de l'élaboration du rapport d'études qui à l'EAVT se fait à cheval sur la 2^{ème} et la 3^{ème} année. Ceci se fera d'abord en renforçant les moyens d'encadrement affecté au rapport d'étude et en focalisant plus sur les outils et les questionnements de la recherche dans la composition de celui-ci. Mais cette initiation à la recherche se fera aussi en explorant d'autres voies pour la recherche que l'unique travail écrit. Cela pourra prendre la forme par exemple d'expérimentations à l'échelle 1.

Conforter de nouveaux formats qui articulent enseignement supérieur et professionnalisation :

Le rapport entre un enseignement problématisé et des savoirs plus appliqués est rendu possible, outre les stages, par deux voies très originales à l'échelle des ENSA en France :

- tout d'abord la possibilité de réaliser une licence professionnalisante, permettant de trouver un emploi dès la sortie du DEEA, comme assistant-architecte, pour celles et ceux pour qui des études longues ou trop pluridisciplinaires ne conviennent pas ;
- ensuite la possibilité dès la 3^{ème} année de 1^{er} cycle de faire ses études en alternance, avec une formation par apprentissage.

Pour l'ensemble des évolutions, le projet répond, dès le 1^{er} cycle, aux dernières recommandations de l'Hcéres avec, de plus, le développement engagé de l'approche compétence.

DEA

Des aménagements en maintenant les filières :

Le projet de formation proposé pour la période 2020-2025 ne correspond pas à une transformation majeure de l'actuelle formation. Elle est organisée en quatre filières séparées, les étudiants étant conduits à choisir l'une d'entre ces quatre pour l'ensemble des deux années :

- Matière à penser,
- Architecture et expérience,
- Fragments,
- Transformation.

Chacune de ces filières a la même organisation, avec un projet par semestre (dont le PFE (projet de fin d'études) au dernier), un séminaire, des cours et un ensemble d'enseignements commun aux quatre filières. Les projets et le séminaire sont propres à chacune des filières. L'ensemble commun correspond à un séminaire intensif et un stage d'une durée de deux à trois mois à temps plein en milieu professionnel. Le séminaire débouche sur la rédaction d'un mémoire qui peut avoir une mention recherche. Ce séminaire est localisé sur les 2^{ème} et 3^{ème} semestres du DEA. Les cours sont situés sur les trois premiers semestres.

Le projet de formation ne remet pas en cause l'organisation actuelle en filières séparées ni la part relative de leurs quatre composants. Il correspond à des aménagements visant, d'une part, à adapter la formation pour que les futurs professionnels architectes puissent être mieux armés pour répondre aux impératifs environnementaux et, d'autre part, à développer la formation à la recherche par la recherche au sein du DEA afin de renforcer la compétence des étudiants en matière de réflexion et d'innovation.

Pour le premier de ces points, le projet ne donne pas de détail de ce qui sera aménagé, notamment en matière de séminaires et de cours. La volonté est exprimée d'amplifier la prise en compte de la question environnementale, notamment dans les ateliers projet. Pour le second, le projet vise à mieux articuler la formation et la recherche. Pour ce faire il propose de renforcer l'identification du parcours recherche par la création dans le cadre des séminaires de deux « intensifs recherche » qui regroupent les filières et les intervenants.

Avec la mise en place, dès la rentrée prochaine, de la formation par apprentissage au niveau du DEA, faisant suite à l'ouverture de ce type de parcours en dernière année de DEEA, le projet indique simplement que la maquette pédagogique actuelle n'est pas remise en cause, sans autre précision particulière.

S'appuyer sur l'intégration dans l'Université Gustave Eiffel :

Bien que le projet de formation du DEA ne remette pas en cause une orientation pédagogique établie à la fin des années 90, le DEA est la part centrale des formations qui lui sont propres et à celles auxquelles elle participe au sein de l'UGE. La filière *Matière à penser* permet de poursuivre l'offre de formation construite avec l'ENPC. Les filières *Fragments* et *Transformations* peuvent être identifiées en rapport avec le pôle de recherche et de formation de l'UGE, « Future » (*French university on urban research and education*), notamment par les compléments de formation que sont le DSA et le DPEA de l'École. Mais cette affiliation ne fait pas l'objet d'un traitement particulier, si ce n'est en termes de participation à la mise en place de formations futures. Cependant, l'École vise à très court terme à la mise en place d'un double diplôme avec un partenaire extérieur à l'UGE, l'ESNP de Blois.

Compétence et professionnalisation :

Le projet répond en partie aux dernières recommandations de l'Hcéres avec le développement engagé de l'approche compétence. En ce qui concerne l'apport de connaissances portant sur les sciences humaines économiques et juridiques dédiées à la compréhension du monde du travail et à la communication, l'école juge que ces connaissances pourront être acquises directement en milieu professionnel ; elle considère que sa formation n'est pas professionnalisante (bien que l'on puisse qualifier par ce terme les formations, également académiques, qui visent directement un champ professionnel bien identifié).

AVIS SUR LE PILOTAGE ET SUR LES DISPOSITIFS OPÉRATIONNELS

Le projet de formation n'aborde pas les questions du pilotage et du dispositif opérationnel lié à l'organisation et au fonctionnement du DEEA et du DEA. S'il s'avère que ces sujets ne connaissent pas d'évolutions particulières, il revient toutefois à l'établissement d'assurer la poursuite des dispositifs mis en place en faveur de l'autoévaluation et du suivi des formations.

CONCLUSION

Le projet de formation du DEEA est construit en continuité avec le précédent. Cette construction originale autour de quatre grands champs concernant différentes disciplines d'enseignement reste vingt ans après sa mise en place encore très originale. L'ambition de questionner l'architecture en relation avec son territoire continue d'être un des fondamentaux de l'école et une position forte dès le 1^{er} cycle. Une triple ouverture est proposée pour faire évoluer le projet pédagogique : prise en compte des questions environnementales au niveau de tous les champs, renforcement des relations tant avec l'UGE qu'avec les partenaires nationaux et internationaux, renforcement de l'initiation à la recherche. Ces trois évolutions proposées permettent à la fois de conserver une cohérence globale au projet pédagogique tout en faisant évoluer les contenus et les attendus de façon stimulante, relativement précise et en prise avec les enjeux disciplinaires autant que sociétaux et écologiques avec lesquels l'architecture doit se penser et se fabriquer. Enfin, l'EAVT amène, avec la licence professionnelle *Assistant à chef de projet en aménagement de l'espace* et la possibilité d'un cursus en apprentissage, deux formats pédagogiques innovants pour les écoles d'architecture afin de permettre un renforcement des liens avec les mondes professionnels et une approche compétence qui se fasse dans les complémentarités pour les étudiants des lieux d'expériences, et ceci dès le 1^{er} cycle.

Bien qu'à un tournant de sa jeune histoire, par son intégration dans l'Université Gustave Eiffel, la volonté de développer la formation à la recherche par la recherche et son souhait d'amplifier la part dédiée à la question environnementale, l'EAVT ne souhaite pas engager une transformation majeure de sa formation conduisant au DEA. Elle maintient le principe d'une formation par filières distinctes, sans ouvrir à une relative mobilité entre filières, d'autant que ces filières correspondent à des champs de formation et de recherche qui caractérisent en partie sa nouvelle université d'inscription. Être en mesure de répondre aux sollicitudes liées à cette inscription, le renouvellement partiel de son corps enseignant, etc., sont des contraintes immédiates qui font qu'un renouvellement plus large de la formation DEA pourrait être envisagé plus tardivement, si besoin est. D'une part, donner plus de place à la recherche et ce, en relation avec la formation au projet, et, d'autre part, davantage s'engager dans le développement de l'approche compétence, sont des objectifs clairement exprimés.

AVIS

Avis favorable à l'accréditation de l'offre de la formation et de chacun des diplômes qui la compose pour le prochain contrat quinquennal.

OBSERVATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

**École d'architecture
de la ville & des territoires
Paris Est**

paris-est.archi.fr
12 av. Blaise Pascal
77420 Champs-sur-Marne
Ministère de la Culture
Université Gustave Eiffel

Champs-sur-Marne,
le 3 juin 2020

Objet :

Observations de la directrice de
l'ENSA de Paris-Est relatives à l'avis
du HCERES sur le projet de
formation de l'établissement

Messieurs les directeurs,

Je tiens à remercier les experts du comité de visite et le HCERES pour le travail important qu'ils ont accompli. C'est pour l'École un témoignage de considération et d'intérêt auquel les communautés qui s'y investissent quotidiennement ont été sensibles.

L'école tient à souligner une nouvelle fois la qualité de l'expertise du rapport d'auto-évaluation, ainsi que celle des échanges que nous avons pu avoir lors de la visite des experts sur site.

L'avis du HCERES sur le projet de formation 2020-2025 n'appelle pas d'observations particulières de ma part.

La directrice,

Amina Sellali



**École d'architecture
de la ville & des territoires
Paris-Est**
12, avenue Blaise Pascal
Champs-sur-Marne
77447 Marne-la-Vallée Cedex 2

A l'attention de :

Monsieur Michel Robert,
directeur du département
d'évaluation des établissements

Monsieur Jean-Marc Geib,
directeur du département
d'évaluation des formations



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)